

## TARIFS DE RESTAURATION ET D HEBERGEMENT POUR 2017

la région fixe l'ensemble des tarifs d'hébergement :

### TARIFS ELEVES

	prix de repas 2017	par an :
<b>DEMI PENSION</b>		
TICKET (ou PRESTATION)	3,45 €	
forfait 5 jours (180 jours par an)	2,77 €	498,75 €
<b>INTERNAT</b>		
forfait 5 jours (180 jours par an)		1 321,25 €
internes externés		1 225,00 €
petit déjeuner	1,30 €	
Nuitée élève (hors petit déj.)	4,25 €	
Nuitée adulte (hors petit déj.)	7,35 €	

Nota :

Le tarif ticket est également applicable aux apprentis et aux stagiaires GRETA (3,45)

Les internes CPGE et BTS sont au même tarif que les autres élèves

### TARIFS COMMENSAUX ET EXTERIEUR

1°)personnels techniques des lycées (ptl) et parents d'élèves

	CATEGORIE DE COMMENSAUX	prix de repas 2017
tarif 1	Personnels avec INM < ou = à 380	2,95 €
tarif 2	Personnels avec INM > 380 et <ou= à 465	4,20 €
tarif 3	Personnels avec INM > 465 et parents d'élèves	5,25 €
	contrats aidés, stagiaires...	2,40 €
	Parents d'élèves participant à des évènements liés à la vie de l'établissement	5,25 €

2°)personnels d'Etat

	CATEGORIE DE COMMENSAUX	prix de repas 2017
tarif 1	Personnels avec INM < ou = à 380	2,95 €
tarif 2	Personnels avec INM > 380 et <ou= à 465	4,20 €
tarif 3	Personnels avec INM > 465 et <ou= à 550	4,75 €
tarif 4	Personnels avec INM > 550	5,25 €

3°) autres commensaux et personnes extérieures	
Extérieur/passager	9,70 €
Extérieur/ passager-repas amélioré	12,60 €
badge de restauration	6 €
renouvellement du carnet de correspondance	2,50 €

## TARIF PARTENARIATS ET ASSOCIATIONS

### **REGION LANGUE**

repas	3,45 €
hébergement	7,55 €

### **POEME HARMONIQUE**

5,25 €

### **ESAT ESPACES VERTS**

3,45 €

### **VIVA CITE**

Le tarif extérieur devrait être appliqué, toutefois, en accord avec la région et la mairie de Sotteville, le tarif repas est exceptionnellement de

le tarif repas est exceptionnellement de	5,25 €
Tarif hébergement :	gratuit

### **Autres associations**

repas	9,70 €
nuitée	7,35 €

**forfait mensuel nuitées APPRENTIS** 64,00 €

## CONTRIBUTION AUX DIFFERENTES CHARGES

(taux fixés par la Région)

### CHARGES DE FONCTIONNEMENT

demi pens., commensaux, extérieur	16%
internes et nuitées	31%

### FONDS DE REMUNERATION DES PERSONNELS DES SERVICES D HEBERGEMENT (FRPSH)

ensemble des bénéficiaires des services de restauration et d'hébergement	20%
--	-----

### FONDS COMMUN DU SERVICE ANNEXE D HEBERGEMENT

1,30%

ensemble des bénéficiaires des services de restauration et d'hébergement

Pas de prélèvement dus au titre des charges communes, du FRPSH, et du FCSH pour les ventes de repas aux contrats aidés, stagiaires, ou apprentis, rémunérés ou non, placés auprès des équipes administratives ou techniques des lycées